

Commune de La Chapelle en Vercors

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 9 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel TARIN, Maire

Conseillers en exercice : **11** Conseillers présents : **7** Conseillers votants : **10**

Présents : Jean-Michel TARIN, Stéphane ROUX, Frédéric ALLIER, Annette CHAMOTIN, Yves PESENTI, Robert JUGE, Pascal GIVERT

Absents : Bernard BREYTON a donné pouvoir à Frédéric ALLIER, Roger POIZAT a donné pouvoir à Pascal GIVERT, Mélanie RECOLLIN-BELLON a donné pouvoir à Annette CHAMONTIN, Alexandre BONNIER

Secrétaire de Séance : Robert JUGE

Monsieur le Maire, préside la séance. Il constate le quorum et déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

1 – APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX DE MISE EN SÉPARATIF DE LA PLACE DE L’ÉGLISE ET MISE EN PLACE D’UNE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D’OUVRAGE AVEC LE SIEAV

Rapporteur : Yves Pesenti

Le Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Vercors (SIEAV) a prévu des travaux de mise en séparatif du réseau d'eaux pluviales et du réseau d'assainissement collectif sur le secteur de la Place de l'Église et sur le passage qui dessert l'arrière de l'Hôtel des Sports. En effet, cette zone reste le dernier secteur en unitaire du réseau d'assainissement. Ces travaux permettront de supprimer ce point noir et de limiter aux maximum les intrusions d'eaux claires parasites.

Le montant des travaux estimés dans l'AVP est de 220 600 € HT pour la reprise du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales.

La compétence « collecte et gestion des eaux pluviales » relevant de la commune, ces travaux sont à sa charge.

Néanmoins, pour faciliter la coordination des travaux puisque ces travaux doivent être réalisés de manière simultanée, il est proposé que le SIEAV porte l'intégralité du projet (recherche de financement, appel d'offres et suivi des travaux) y compris les travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales. Ceci doit être formalisé par une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le SIEAV et la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le programme de travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et des eaux pluviales sur la Place de l'Église dont les travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales, sous réserve d'obtention des subventions.
- décide de transférer la maîtrise d'ouvrage au SIEAV dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales.

- autorise le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Les travaux sont prévus en octobre 2026 sous réserve de l'obtention des financements.

2 – CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA RÉALISATION DE L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS EDELWEISS

Rapporteur : Jean-Michel Tarin

Lors de la séance du 10 juillet 2025, le Conseil municipal a validé la réalisation d'un audit énergétique et bâtimenteraire des 9 logements de l'immeuble Edelweiss en vue de définir plusieurs scénarios de rénovation.

Une consultation a été lancée du 17 juillet au 18 septembre 2025. 17 offres ont été reçues.

Le Maire fait lecture du l'analyse des offres et propose de retenir l'offre du cabinet Cétaé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de retenir l'offre du cabinet d'études Conseils études thermiques audits énergétiques - Cétaé pour un montant de 3 408 € TTC ;

- autorise le Maire à signer le marché avec le bureau d'études retenu

3 – VOTE DES REDEVANCES NORDIQUES DES STATIONS DE LA DRÔME POUR LA SAISON HIVERNALE 2025-2026

Rapporteur : Jean-Michel Tarin

A l'approche de la saison hivernale 2025-2026, il appartient aux communes de fixer le montant de la redevance d'accès aux postes nordiques se trouvant sur la commune tel que prévu aux articles L-2333-81 et L-2333-82 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Compte tenu de l'inflation, des tarifs de la concurrence prévus sur le Vercors Isérois et de la volonté de l'EPIC d'apporter un service de qualité, l'EPIC « les Stations de la Drôme » proposé une augmentation des tarifs de 3 % environ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne son accord sur le montant des redevances nordiques d'accès aux pistes de ski nordique pour la saison 2025-2026 des espaces nordiques suivant le tableau récapitulatif joint.
- désigne l'EPIC des Stations de la Drôme pour la perception et la gestion de son produit.

ACCES PISTES DE SKI DE FOND			
Adultes 18 à 69 ans inclus			
Séance		2025/2026	2024/2025
2 jours		14.00	13.00
6 jours		26.00	24.00
Pack TRIBU 4 personnes (2 JUNIORS minimum)		66.00	61.00
		35.00	32.00
Jeune 5 à 17 ans inclus			
Journée		7.00	6.50
2 jours		12.50	12.00
6 jours		31.00	30.50
Réduits : Séniors 70 ans et +			
Groupes (+ de 10 personnes et 1 seul règlement) clubs sportifs, demandeurs d'emplois, RSA, CE, adultes familles nombreuses, étudiants, personnes porteuses d'un handicap			
Journée		11.00	11.00
2 jours		20.40	20.00
6 jours		53.00	52.00
Promo et ouverture partielle			
Promo et ouverture partielle 1 (-30 km de pistes)		11.70	11.50
Promo et ouverture partielle 2 (-20 kms de pistes)		10.20	10.00
Promo et ouverture partielle 3 (-10 kms de pistes)		7.70	7.50
Scolaires			
Séance scolaire (valable également pour IME, ITEP)		4.20	4.00
PASS SAISON			
NORDIC PASS VERCORS DRÔME (ADULTE)		117.00	115.00
Nordic Pass Vercors			
ADULTE (De 1956 à 2005)		161.00	158.00
ADULTE prérente (Du 14/10 au 16/11 inclus) + groupe (plus de 10)		131.00	120.00
ADULTE ventes Flash (Du 09 au 13/10 inclus)		111.00	105.00
JEUNE (De 2006 à 2020) et ETUDIANTS		56.00	55.00
JEUNE et ETUDIANTS prérente (Du 14/10 au 16/11 inclus)		46.00	42.00
JEUNE et ETUDIANTS ventes Flash (Du 9 au 13/10) + clubs (sur présentation)		39.00	37.00
SENIOR (De 1955 et avant)		87.00	85.00
SENIOR prérente (Du 14/10 au 16/11 inclus)		70.00	68.00
SENIOR ventes Flash (Du 09 au 13/10 inclus)		64.00	60.00
Nordic Pass Isère Drôme			
ADULTE (de 1950 à 2005)		172.00	169.00
ADULTE prérente (Du 15/10 au 17/11 inclus)		146.00	135.00
ADULTE ventes Flash (Du 09 au 13/10 inclus)		127.00	119.00
JEUNE (de 2006 à 2021)		61.00	60.00
JEUNE prérente (Du 15/10 au 17/11 inclus)		52.00	48.00
JEUNE ventes Flash (Du 09 au 13/10 inclus)		45.00	42.00
SENIOR (de 1949 et avant)		95.00	93.00
SENIOR prérente (Du 15/10 au 17/11 inclus)		75.00	75.00
SENIOR ventes Flash (Du 09 au 13/10 inclus)		70.00	66.00
Nordic Pass National			
ADULTE 16 ans et +		250.00	240.00
ADULTE prérente (du 1/10 au 15/11 inclus)		210.00	205.00
JEUNE 5 - 15 ans		92.00	90.00
JEUNE prérente (du 1/10 au 15/11 inclus)		77.00	75.00
Top Départ			
Tarif facturation chéquier top départ (1 collégien)		7.00	6.50
Tarif facturation chéquier top départ (1 adulte et 1 collégien)		18.00	17.50
Forfait sur piste			
Vente de forfaits sur pistes		45.00	45.00
Gratuitées : - handicapé sur présentation d'une carte Invalidité			
- Enfants moins de 5 ans			
- 1 accompagnant groupe pour 10 payants			
- tous les accompagnants des sorties scolaires			
ACCES VOIES BLANCHES			
(GTV et variantes, sentier de la Frache, voie blanche d'Herbouilly...)			
Accès voie blanche pour une activité chien de traineau			
Conduite d'attelage / j / personne		13.50	13.00
Conduite d'attelage 1/2 journée / personne		10.70	10.50
Accès journée mushers amateurs / par attelage		21.40	21.00
Conduite d'attelage 1h / personne		7.10	7.00
Baptême / séance / adulte (18 ans et plus)		7.10	7.00
Baptême / séance / scolaires et enfants (5 à 17 ans)		4.20	4.00
Mushers professionnels			
Annuel / musher pro adhérent à l'association "Traineaux Vercors Drôme"		300.00	300.00
Annuel / musher pro non adhérent à l'association "Traineau Vercors Drôme"		900.00	900.00
Gratuitées : Enfants moins de 5 ans et 1 gratuitée pour 10 payants			
* Pour les groupes, une réduction de 10% est appliquée			
PASS BALADE (piétons, raquettes, fatbike, ski joering)			
Accès aux itinéraires raquettes "Bons Plans" au départ des stations			
+ voies blanches + pistes partagées			
Séance		4.00	4.00
Saison		32.00	32.00
Gratuitées : * Jeunes (moins de 18 ans)			
* accès commerces + espaces naturels			
* titulaires de forfaits nordiques et alpins			

4 – TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL POUR LA SAISON 2026

Rapporteur : Frédéric Allier

Frédéric Allier propose d'augmenter les tarifs des emplacements et des locations HLL de 2 %.

La période d'ouverture du camping de cette année a été du 19 avril au 2 novembre 2025. Pour la saison 2026, il est proposé d'ouvrir du 18 avril au 1^{er} novembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe les tarifs du camping municipal « Les Bruyères » pour l'année 2026 suivant le tableau joint ;
- fixe la période d'ouverture du 18 avril 2026 au 1^{er} novembre 2026.

TARIFS / NUITÉE	Basse saison 18/04 au 30/06 01/09 au 01/11	Haute saison 01/07 au 31/08
Forfait 2 adultes - Emplacement - Véhicule	15.70€	18.00€
Forfait 2 adultes - Emplacement - Camping-car	15.70€	18.00€
Forfait 2 adultes - Emplacement sans véhicule	12.90€	15.60€
Forfait 2 adultes - Emplacement - Véhicule + de 30 jrs consécutifs	13.50€	13.50€
Enfant mois de 5 ans	Gratuit	Gratuit
Enfant de 5 à 10 ans inclus	3.40€	3.90€
Adulte et enfant à partir de 11 ans	6.10€	6.70€
Emplacement	3.90€	4.50€
Véhicule	3.90€	4.50€
Électricité	4.50€	4.50€
Garage mort	1.70€	4.85€
Groupe à partir de 10 pers.		
Adulte et enfant à partir de 11 ans	5.10€	5.60€
Enfant de 5 à 10 ans inclus	2.90€	3.40€

LOCATIONS HLL	Basse saison 18/04 au 30/06 01/09 au 01/11	Bon plan 27/06 au 04/07 22/08 au 29/08	Haute saison 01/07 au 31/08
CHALET 12 m² avec mezzanine 2/3 personnes			
Semaine	172.00€		235.00€
Nuitée (2 nuits minimum)	44.00€		49.00€
MOBIL HOME « BRUYERES et EDELWEISS » 4 personnes avec terrasse couverte			
Semaine	477.00€	561.00€	627.00€
Nuitée (2 nuits minimum)	106.00€		117.00€
MOBIL HOME « ROCHE DU MAS » 6 personnes avec terrasse couverte			
Semaine	605.00€	690.00€	754.00€
Nuitée (2 nuits minimum)	128.00€		138.00€

TAXE DE SEJOUR/NUITÉE	
Personne de + de 18 ans	0.22€

SERVICES	
Lave-linge par jetons (inclus la lessive)	3.70 €
Pack de glaces	0.30 €
Bouteille à congeler	1.00 €
Vidange-Remplissage camping-car	3.70 €
Accès Internet	Gratuit
Kit séjour (à partir de 2 nuits) – Lit simple	10.00 €
Kit séjour (à partir de 2 nuits) – Lit double	15.00 €
Kit nuitée – Lit simple et/ou double	10.00 €

CAUTION	
Mobil-home 4 pers & Chalet + Ménage	300.00 € + 50.00 €
Mobil-home 6 pers + Ménage	500.00 € + 50.00 €

5 – TARIFS DENEIGEMENT DES VOIES PRIVEES HIVER 2025-2026

Rapporteur : Stéphane Roux

Stéphane Roux propose, sur la base de ce qui a été pratiqué les années précédentes et à l'approche de la saison hivernale 2025-2026 de reconduire les tarifs de déneigement des voies privées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide pour l'année 2025-2026 d'assurer le déneigement des voies privatives par les engins habituels uniquement lors des tournées nécessaires aux voies publiques pour la saison hivernale 2025-2026.

- fixe la participation financière du déneigement des voies privées effectuées lors des tournées nécessaires aux voies publiques pour la saison d'hiver 2025-2026 comme suit :

1. Maison individuelle

- jusqu'à 25 mètres : 152,00 €
- de 26 à 50 mètres : 187,00 €
- de 51 à 100 mètres : 241,00 €
- de 101 à 150 mètres : 292,00 €
- de 151 à 200 mètres : 343,00 €
- de 201 à 250 mètres : 393,00 €
- de 251 à 350 mètres : 428,00 €
- de 351 à 500 mètres : 481,00 €

2. Habitations groupées sur une même voie privée - engagement obligatoire de tous les résidents- La participation sera calculée sur la base du tarif correspondant à l'habitation la plus éloignée de la voie communale, divisée par le nombre de résidents desservis par cette voie privée - facturation individuelle si absence de syndic, facturation groupée si présence de syndic.

Les demandes de passages supplémentaires ne seront en aucun cas à la charge de la collectivité. Un titre de recettes sera émis par le service financier en décembre 2025.

6 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Rapporteur : Yves Pesenti

- Vente par Mme Reymonde UZEL épouse MALSAND et M. Raymond MALSAND d'une habitation et des parcelles cadastrées A 610, A628, A918, A922, A923, A924 et A622 situées 10 chemin des Appaix d'une surface totale de 1 ha 13 a et 41 ca
- Vente par Mme BLACHE Marie-Claude d'une parcelle AC 369 située voie des Faures d'une surface de 2 012 m²
- Vente par la SCI LA TCHAP d'une habitation située sur la aprcelle AH 261 – 89 rue des Prêtes d'une surface de 423 m²
- Vente par les Consorts HEILI d'un immeuble et de garage situés 10 avenue de Provence – parcelles AH 89 et AH 91 d'une surface de 237 m²
- Vente par M. GANUCHAUD d'une habitation située 235 rue des Arbussiers – parcelle AI 524 d'une surface de 650 m²

La Commune décide de ne pas préempter ces biens.

7 – DEMATERIALISATION DES ACTES BUDGETAIRES DU CCAS COMMUNAL

Rapporteur : Jean-Michel Tarin

L'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances initiale (LFI) pour 2024 généralise le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

À ce jour, les documents réglementaires et budgétaires du CCAS ne sont pas dématérialisés au nom du CCAS via l'application @ctes (les actes du CCAS ne doivent pas être transmis sur l'application @ctes sous le nom de la commune).

Il convient donc de dématérialiser la totalité des documents budgétaires et réglementaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la dématérialisation des documents budgétaires et réglementaires du CCAS à compter du 1^{er} janvier 2026.
- autorise le Maire à signer la convention pour la transmission électronique des actes au Représentant de l'Etat des documents budgétaires et réglementaires du CCAS.

QUESTIONS DIVERSES

- Le repas du CCAS se déroulera le 4 décembre à la salle des fêtes. Un traiteur sera sollicité pour la fourniture du repas.
- Le contenu du colis sera identique à celui de 2024. Ils seront préparés le 15 décembre. Les élus se répartissent les tournées.
- Au conseil communautaire d'octobre 2025, une délibération est prévue pour acter les études de la phase opérationnelle des travaux de la piscine de la Chapelle en Vercors. La délibération rappellera également l'importance de cet équipement pour le territoire intercommunal. Le financement de cette phase d'étude de 40 000 euros sera partagé à 50 % par la Banque des Territoires, 37.5 % par le CCRV et à 12.5 % par la Commune.
- Les élus vont rencontrer le 29 octobre les représentants de l'association des Amis des Écoles pour traiter la question des subventions.

- La première réunion sur les travaux de la cabane de Pré Vallet aura lieu le 14 novembre matin avec la visite du site.
- Dans la cave de la mairie, un local a été affecté au Vercors Rugby et un autre aux associations de la Boule du Vercors, de la Chasse et de la Pêche. La partie restante de l'ancien garage ONF (à côté de la recyclerie) est mis à disposition du SIEAV en remplacement du garage situé en dessous de la mairie.
- Robert Juge indique que les recettes du marché du jeudi et du samedi sont en hausse surtout au niveau des occasionnels. La diversité des produits proposés sur le marché est très apprécié des clients.
- Lors de l'assemblée générale des Drayes du Vercors, 7 nouveaux membres ont intégrés le bureau. Frédéric Allier représentait la commune.

Fin du conseil à 22h00.

